



Réunion du Gouvernement

Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE a présidé, ce Mardi 24 Mai 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine du dessalement de l'eau de mer :

Les Ministres de l'Energie et des Mines et des Ressources en Eau et de la Sécurité Hydrique ont présentés une communication conjointe sur l'état d'avancement du projet de réalisation de nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer.

Dans ce cadre, il a été rappelé que le programme d'urgence ordonné par Monsieur le Président de la République a porté notamment sur la réalisation de trois (03) Stations de Dessalement d'Eau de Mer (SDEM) dans la région de l'Est d'Alger, d'une capacité globale de 150.000 m³/j.

Ce programme a été renforcé par un projet de réalisation de cinq (05) nouvelles stations, de 300.000 m³/j chacune, dans les Wilayas d'El Tarf, de Béjaïa, de Boumerdes, de Tipasa et d'Oran.

S'agissant de la SDEM de Tipasa, il a été procédé, dans une première phase, au lancement de plusieurs processus de pré-qualification pour le choix de l'entrepreneur. Les indicateurs d'avancement de ce projet révèlent que sa progression est satisfaisante et son exécution se déroule conformément aux dispositions prévues, notamment celles relatives aux études requises (géotechniques et maritimes).

Quant aux quatre (04) projets des SDEM restantes (El Tarf, Béjaïa, Boumerdes et Oran), qui sont en phase de maturation, il a été mis en œuvre une stratégie de réalisation qui s'appuie sur les capacités nationales de réalisation.

L'objectif attendu de cette démarche étant la réduction du coût de l'eau produite, la maximisation de l'utilisation des capacités nationales de réalisation, la capitalisation du savoir faire et la réduction des dépenses en devises, et ce à travers la mutualisation des ressources des sociétés du Groupe SONATRACH, qui a procédé, dans ce cadre, à la constitution de deux groupements d'entreprises nationales.

Dans le domaine de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sur les mesures prises dans le cadre de la réduction des délais de délivrance des permis de construire.



A ce titre et sur la base des évaluations périodiques opérées par le secteur de l'habitat pour identifier les contraintes retardant la délivrance des actes d'urbanisme, particulièrement le permis de construire, les mesures ci-après ont été mises en œuvre, ayant permis une réduction considérable des délais :

- Décentralisation de la délivrance de certains permis de construire ainsi que les recours, dans le cadre du Décret exécutif n°20-342 du 22/11/2020 modifiant et complétant le Décret exécutif n°15-19 du 25/01/2015, fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme ;
- Organisation de missions d'inspection au niveau des services concernés (guichets uniques) ;
- Poursuite de l'opération qui permettra de numériser l'ensemble de la procédure d'instruction des documents d'urbanisme (dépôt des demandes sur un Portail électronique - émission des avis des services concernés - paiement électronique de la taxe - choix de la date du retrait de l'acte au niveau de la commune - notification en cas d'avis défavorable - dépôt des recours).

A l'issue de la présentation, le Premier Ministre a rappelé les instructions de Monsieur le Président de République pour accélérer le processus de dématérialisation des procédures et de débureaucratiser davantage la délivrance des différents documents administratifs au profit du citoyen.

A ce titre, il a insisté sur l'importance d'engager, en coordination entre les secteurs concernés, la mise en place de la plateforme numérique dédiée à la délivrance du permis de construire et ce, au niveau des communes sélectionnées en première phase pour le lancement de cette opération.

Dans le domaine des Travaux Publics :

Le Ministre des Travaux Publics a présenté une communication portant sur le projet d'extension du port de Djen-Djen, (Wilaya de Jijel) visant sa transformation en hub portuaire.

Ce projet aura pour objectif l'augmentation des capacités du port de Djen-Djen et son intégration dans le réseau des grands ports méditerranéens.

Dans le domaine des Transports :

Le Ministre des Transports a présenté une communication pour la conclusion de trois (03) projets de marchés de gré à gré simple entre l'Agence Nationale d'Etudes et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires (ANESRIF) et des Groupements d'entreprises et de bureaux d'études publics nationaux, pour la réalisation, suivi et contrôle des travaux de réalisation de la desserte ferroviaire Khenchela - Ain El Beida (Wilaya d'Oum El Bouaghi) sur 52 km, y compris la signalisation, les télécommunications, l'énergie et l'électrification du 1^{er} et 2^{ème} tronçons.

Il y a lieu d'indiquer que ces projets de marchés s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des décisions de Monsieur le Président de la République, relatives à la mise en œuvre du programme complémentaire de développement de la Wilaya de Khenchela.